

**COMMUNE DE GENCAY**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 janvier 2010**

Le Maire ouvre la séance à 20h30 en présence de Mesdames et Messieurs les conseillers:

**Jean BERGER, Martine BIAIS, François BOCK, Jean-Jacques CHEVRIER, Guy BOUCHET, Jacques DEMELLIER, Robert DENIS, Jacques ELIAS, Claude FERRON, Annie FULIGNI, Francis GUICHARD, Monique GUILLOMINAUD, Valérie HABERBUSCH, Bernard HIPPEAU, Dominique NEVEUX, Christelle PINEAU .**

Absents excusés : **François GUYOT, Arnaud LELONG .**

**Monsieur COTI** : intervenant en qualité de chargé en ingénierie au lycée Agricole de Montmorillon nous expose l'intérêt que représente le cheval de trait au service d'une agriculture durable et dans une collectivité locale .

- Le cheval de trait devient un outil très prisé selon les responsables du lycée agricole de Montmorillon, qui en font la promotion.
- Un engouement qui traduit un retour en force du cheval comme outil de traction animale dans la viticulture, le maraîchage, le débardage ou encore le ramassage des ordures ménagères des collectivités rurales et urbaines.
- Le lycée dispense des formations sur la conduite du cheval, la durée de la formation varie selon le degré de connaissance mais ne peut être inférieur à 200heures, son coût est de 60 € de l'heure pour une personne ou pour un groupe.
- Un atelier « chevaux territoriaux » a présenté le débardage de bois. par traction animale. Les chevaux ont l'avantage de pouvoir opérer dans des zones très difficiles d'accès, par exemple sur des sites encore marqués par la tempête de 1999. mais surtout ils laissent les lieux parfaitement en l'état, contrairement aux tracteurs et autres imposants véhicules agricoles.

## **1. Réunions et manifestations du mois de janvier 2010 :**

- Lecture des réunions et des manifestations.

## **2. Délibérations**

### **2.1. Zone de développement du parc Éolien ( ZDE du Pays Civraisien).**

Présentation du plan des zones potentielles de ZDE par le syndicat mixte du Pays Civraisien , à noter que Gençay se situe dans une zone d'exclusion.

**Approbation du plan par les membres présents du conseil municipal.**

### **2.2. ATESAT ; Convention d'Assistance Technique** fournie par les services de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire au bénéfice des groupements de communes.

**Objet de la convention :**

- La convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission technique fournie par les services de l'État au bénéfice de la communauté de communes.

**Limite de la convention :**

- La convention ne supplée pas le travail de gestion et d'exploitation qui reste sous la responsabilité du maître d'ouvrage et ou de ses exploitants.

**Contenu des missions :**

- Mission de base : assistance à la conduite d'études relatives à l'entretien des ouvrages d'art.
- Assistance à la définition des compétences à transférer à une communauté de communes.
- Conseil sur aménagement et habitat durables.
- Conseil aux groupements pour l'établissement de diagnostics sur l'aménagement du territoire.
- Assistance pour l'élaboration de politiques d'intervention en matière d'habitat.

**Conditions financières :**

- Les prestations font l'objet d'une rémunération annuelle, le coût pour les missions de base s'élève à 1306 € subventionné à hauteur de 70% par l'état.

**Date de prise d'effet :**

- La convention prend effet au 01 janvier 2010 pour un an, elle pourra être reconduite deux fois.

**Les membres du conseil approuvent la convention et donnent pouvoir de signature à monsieur le maire de Gençay en qualité de Président de la communauté de communes.**

**2.3.Site Internet :**

- La situation de Réseau des communes est grave . La structure d 'État qui devait l'accompagner jusqu'à l'équilibre a annulé, sans préavis, la veille de la signature, son projet d'investissement.  
Pour pallier à cette situation, la solution la plus pragmatique est de créer une association loi 1901, à but non lucratif.
- Cette solution nécessite une augmentation substantielle des tarifs de chacun des membres.
- Le coût de la cotisation annuelle s'élève à un montant de 1320 €.

**Approbation des membres du conseil pour adhérer à l'association RESEAU DES COMMUNES** dont le siège social se trouve au 158, rue St-Jacques 75005 Paris.

Remarque : Recherche de solutions moins onéreuses pour une même qualité de site, **adhésion pour une année** qui sera reconduite ou pas selon les résultats d'une solution de substitution.

**2.4. Réhabilitation du foyer logement :**

- **Établissement d'une convention entre la Mairie et le CCAS** de Gençay ayant pour objet que le CCAS verse une participation aux travaux concernant la partie de l'immeuble (31 appartements) affectée au foyer logement. Cette participation d'un montant de 200 000 € sera versée au maître d'ouvrage en deux temps.
- **Rappel du coût de l'opération :**
  - Montant estimé des dépenses : **761 K€**
- **Plan de financement :**
  - Subvention d'État (Palulos) : **70 K€**
  - Subvention Conseil Général : **152 K€**
  - Emprunt Caisse des dépôts : **539 K€**

**Approbation à l'unanimité par les membres du conseil du projet de convention.**

**2.5. Construction d'une gendarmerie :**

- Pour être validée par les services compétents, la délibération du 21/12/09 les termes notifiant les coûts de l'opération doivent être supprimés.

**Accord des membres du conseil pour la modification du texte ( suppression du montant de la construction ).**

**2.6. Départ d'un locataire :**

- Compte tenu de l'état des lieux à la sortie du locataire, il a été décidé de lui retenir l'équivalent de 50% du montant de sa caution pour réhabilitation et nettoyage du logement.

**Les membres du conseil approuvent la décision.**

**2.7. Poste de Madame Paumard Chrystelle .**

- Suite à sa réussite au concours administratif de 1ère classe :
  - Fermeture du poste en 2ème classe.
  - Ouverture d'un poste en 1ère classe.

**Les membres du conseil valident le reclassement de Madame PAUMARD Chrystelle.**

**2.8. Travaux d'intérêt général :**

- Dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) Passerelle, dorénavant appelé Contrat Unique d'Insertion (CUI), l'État prend en charge la rémunération sur la base de 90% du SMIC brut par heure travaillée, dans la limite de 24 heures/semaine pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus.
- Coût résiduel d'un CUI rémunéré au SMIC pour 24 heures/ semaine dans une collectivité s'élève à environ 200 €/mois.

**Approbation des membres du conseil pour l'établissement d'un Contrat Unique d'Insertion entre la commune et monsieur FERRE Tony sur une base de 24 heures/semaine et pour une durée déterminée de 6 mois.**

**2.9. Remplacement de Madame THOUVENIN :**

- Redéfinition du poste de travail, et relance du centre de gestion pour appel à candidatures.
- Les réponses sont fixées au plus tard au 15 février et les consultations au 24 .

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h45.

Le prochain conseil aura lieu le **26 janvier 2010 à 20h30.**

B. Hippeau